

Tribune du Christ anarchiste

Le Christ anarchiste

juin 1895

Nous avons écrit, autrefois, à M. Carnot pour le prier de lire le libellé du jugement qui condamna à la peine de mort, Benjamin Reynier. Il n'en fit rien, voulons-nous croire pour l'honneur de l'intelligence de sa mémoire, car s'il l'avait lu, il lui aurait été prouvé que cinq et même six témoins vinrent déposer au tribunal qu'ils avaient vu l'accusé chez lui labourant autour de sa maison à l'heure où le crime se commettait, à 1 heure 1/2 de distance. Lisez bien : *Aucun témoin ne vint les contredirent et l'accusé fut condamné à perpétuité.*

Existe-t-il dans le code une peine assez sévère pour punir les criminels qui, représentant des lois, les violent aussi indignement et si bêtement ?

Non, le code n'en a pas. Preuve matérielle, c'est que Benjamin Reynier est toujours au bagne. M. Mougin de Roquefort qui présidait la séance, qui mis en croix le nouveau Christ, (Benjamin est aussi doux que l'était Jésus et dans les lettres qu'il écrit, il pardonne à ces bourreaux) est toujours parmi les juges. Mais non, nous ne pardonnons pas. Et soyez tranquille, M. Mougin de Roquefort, et vous tous Messieurs les jurys, qui, contre toutes vos lois, aviez supplicié Benjamin le Christ Provençal !

Nous ne vous atteindrons pas dans votre corps, nous n'avons que faire de vos vieilles carcasses ; les vers en feront justice — mais dans votre Être immortel, et des milliers de souffrances ne pourront compenser encore le mal que vous avez fait à Reynier et en lui, à la Justice, à l'Humanité, à la Divinité.



*Bibliothèque
anarchiste*

Le Christ anarchiste
Tribune du Christ anarchiste
juin 1895

extrait le 10 septembre 2026 de la collection d'*Archives anarchistes*, tiré du n°1 du
Christ anarchiste

bibliotheque-anarchiste.com